

FORMATION REGLEMENTAIRE (5 JOURS)

« Formation des membres des formations spécialisées (FSSSCT) et des comités sociaux territoriaux (CST) en l'absence de FSSSCT- premier mandat » (5 JOURS).

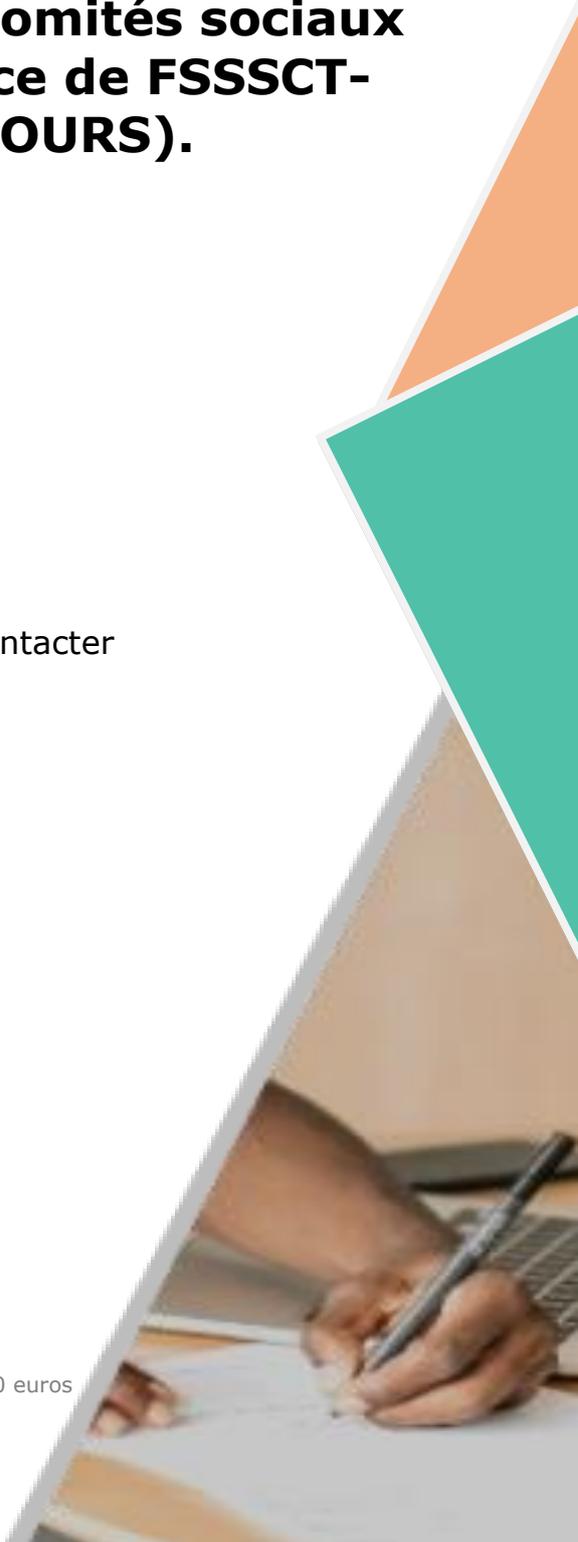


- Formation intra entreprise : sur devis → nous contacter
- Formation inter entreprise : sur devis → nous contacter



Siège social

1 Rue de Stockholm 75008 Paris - SAS à capital variable - Capital social de 2000 euros
astu.prevent@gmail.com Tel: 06.50.37.84.61 N° DA - 11756257475
SIRET - 89980360500018 - CODE NAF 4932Z



Programme de formation

OBJECTIFS GENERAUX

- Se situer dans son rôles et identifier ses missions ainsi que ses moyens d'action en tant que élus du Comité Social territorial ainsi que de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail le cas échéant.
- Être un acteur proactif capable de prendre part à la démarche globale de la santé, sécurité au travail et de promouvoir le bien-être et la qualité de vie dans l'établissement.
- S'initier aux méthodes et outils d'analyse et se les approprier afin de développer son aptitude à prévenir les situations professionnelles à risque et œuvrer pour améliorer les conditions de travail du personnel en étroite collaboration avec les autres acteurs de la prévention des risques professionnels.

CONTENU DETAILLES DES STAGES ET DES ACQUIS

1ER JOUR

Introduction _ Historique du CST

Matinée

- Introduction : tour de table et recensement des attentes, présentation du formateur, des modalités pratiques de la formation, des objectifs et du programme.

Cadre idéologique du CST

- La transposition des ordonnances macron à la FPT
- Le CST, une création de la loi Dussopt

Dispositions diverses

- Abrogation du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif au CT [article 102]
- Modification du décret du 10 juin 1985 [article 104]
- Substitution de CST et FS à CHSCT et CT dans l'ensemble du corpus juridique de la FPT [art.105]
- Date d'effectivité [article 106]

Mise en place du CST

- Lecture du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif au CST
- Disposition générales et le premier volet relatif à la loi de transformation de la fonction publique → Maitriser le cadre réglementaire du CST [articles 1 à 52 du décret CST]
 - Institution des CST [article 1] → qui est concerné ?
 - Quel seuil d'agent pour créer un CST ? [articles 2 et 3]
 - Désignation des CST de site et CST commun
 - Dissolution d'un CST [article 3]
 - Nombre de titulaires et suppléants représentants des personnels [article 4 et 5]
 - Composition du CST
 - Présidence du CST d'un CDG [Article 7]
 - Durée du mandat [Article 8]

Fin de mandat et vacances

- Fin de mandat et remplacement [article 17]
- Vacances de poste [article 18]

Siège social

1 Rue de Stockholm 75008 Paris - SAS à capital variable - Capital social de 2000 euros
astu.prevent@gmail.com Tel: 06.50.37.84.61 N° DA - 11756257475
SIRET - 89980360500018 - CODE NAF 4932Z

Programme de formation

Après midi

Mise en application

- Quiz de synthèse sur les connaissances acquises

Modalités d'élection des représentants des personnels

- Election du CST [article 19]
 - Renouvellement général [article 25]
 - Election hors renouvellement général [articles 25 et 26]
 - Doublement des effectifs [articles 27 et 28]
 - Effectif retenu [article 29]
 - Détermination du nombre de représentants du personnel et recueil de l'avis du CST [art 30]
- Désignation des CST de site et CST commun [article 19]

Modalités de désignation des représentants des personnels de la Formation Spécialisée_FS

- Les titulaires et suppléants en FS [article 20]
- Les titulaires et suppléants en FS de site ou de service [articles 21 et 22]
- Délai d'un mois [article 23]
- Absence de liste – tirage au sort [article 24]

Listes électorales

- Les électeurs [article 31]
- La liste électorale [article 32]
- Affichage [article 33]

Candidatures

- Eligibilité [article 34]
- Présentation des candidatures [article 35]
- Impossibilité de modifier une liste sauf exception [article 36]
- Listes concurrentes appartenant à une même fédération ou union syndicale [article 37]

Déroulement du scrutin

- Bureau(x) de vote [article 38]
- Lieux et horaires de vote [article 39]
- Bulletins de vote et vote électronique [article 39]
- Modèle de bulletins [article 40]
- Charge financière des bulletins et enveloppe [article 41]
- Vote pour une liste complète [article 42]
- Vote par correspondance [article 41 et 43, 44, 46]
- Dépouillement (article 45)
- Décompte des votes exprimés [article 47]
- Désignation des titulaires [article 48]
- Attribution de suppléants [article 49]
- Sièges non pourvus [article 50]
- PV récapitulatif [article 51]
- Contestation [article 52]

Siège social

1 Rue de Stockholm 75008 Paris - SAS à capital variable – Capital social de 2000 euros
astu.prevent@gmail.com Tel: 06.50.37.84.61 N° DA – 11756257475
SIRET - 89980360500018 - CODE NAF 4932Z

Programme de formation

2EME JOUR

Matinée

Debriefing sur les notions abordée la veille

Attributions du CST [articles 53 à 80]

- Attribution du CST hors FS
 - Programmation des travaux [article 53]
 - Sujets de consultations du CST et débats en CST [Articles 54 et 55]
Sujets devant faire objets de débats annuels
 - Attributions CST de service ou de site [Articles 56]

Fonctionnement du Comité Social Territorial

La prédominance de l'assemblée plénière du CST sur la FSSSCT en matière de santé, et de sécurité et de conditions de travail

Les lignes directrices de gestion, une compétence inédite du CST

- Pourquoi l'existence des LDG ?
- Un pilotage pluriannuel : le CST au cœur du dispositif
- Impacts sur les missions des cadres territoriaux
- Les LDG un dispositif se substituant aux CAP en matière de Promotions et de valorisation des parcours

Les compétences du CST en matière de Santé Sécurité Condition de Travail

- Qui exerce au sein du CST la compétence Santé, Sécurité des Conditions de Travail ?

Quel seuil pour créer la formation Spécialisée Sante, Sécurité et Conditions de Travail ?

- Institution de la FSSSCT [Article 9]
- Institution des FS de site ou de service [articles 10 et 11]
- Primauté des FS de site ou de service sur la FS [articles 79 et 80]
- Nombre de membres titulaires représentant des personnels de la FS, de la FS de site ou de service [article 13 et 14]
- Nombre de membres titulaires représentant de l'employeur de la FS [article 15]
- Nombre de membres suppléants représentant des personnels de la FS [article 16]

Attributions de la FSSSCT

- Champ de compétences [article 57]

Fonctionnement des FSSSCT

- Consultations de la FS [articles 58, 69, 70 et 71]
- Information de la FS [article 59]

Après midi

Mise en application

- Quiz sur les compétences du CST et en SSCT

Moyen d'action des FSSSCT en matière de SSCT et gestion des situations particulières

- Prévention des risques professionnels et améliorations des conditions de travail [article 60]
 - Sensibilisation à la Santé Sécurité au Travail → Vocabulaire de la prévention des risques
 - Cadre légal → Enjeux de la santé sécurité au travail
 - Pourquoi faire de la prévention : contexte

Siège social

1 Rue de Stockholm 75008 Paris - SAS à capital variable - Capital social de 2000 euros
astu.prevent@gmail.com Tel: 06.50.37.84.61 N° DA - 11756257475
SIRET - 89980360500018 - CODE NAF 4932Z

Programme de formation

3EME JOUR

Matinée

Debriefing sur les notions abordée la veille

Moyen d'action des FSSST en matière de SSCT et gestion des situations particulières

- Prévention des risques professionnels et améliorations des conditions de travail [article 60]
 - Sensibilisation à la Santé Sécurité au Travail → Vocabulaire de la prévention des risques
 - Cadre légal → Enjeux de la santé sécurité au travail
 - Pourquoi faire de la prévention : contexte
 - Accompagner le développement de la culture de prévention : identifier et communiquer sur les enjeux humains, sociaux, économiques, juridique et de réputation relatifs au domaine de la santé, la sécurité et des conditions de travail aujourd'hui en milieu professionnel
 - Les points clés de la réglementation : responsabilités civile / pénale de l'employeur : règles d'indemnisation de l'agent contractuel et du fonctionnaire en cas de faute inexcusable de l'employeur et obligation de résultat
→ Jurisprudence
 - Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels et améliorer les conditions de travail
 - Favoriser une démarche systémique et participative
 - Les étapes incontournables de la démarche : travailler en mode projet
 - Elaboration/mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) : définition, contexte réglementaire

Après midi

- Méthodes d'analyse des situations de travail
 - Analyser les activités et les tâches
- Pratiquer les méthodes de recueil des faits et d'analyse d'accident dans une situation de travail
 - ITAMAMI
 - 5M
 - QQQQCP

4EME JOUR

Analyse de situation de travail

Matinée

Debriefing sur les notions abordée la veille

- Les étapes de la démarche d'évaluation des risques et les méthodes d'analyse à priori

Après midi

Moyen d'action des FSSST en matière de SSCT et gestion des situations particulières suite

- Installations soumises à autorisations [article 63]
- Visite de service [article 64]
 - Appliquer l'analyse des risques en situation réelle → Analyse d'une situation _ cotation _ cartographie des risques → identifier les sources de dangers et contextualiser les risques dans diverses situations et définir les mesures de maîtrise Humaines, Organisationnelles et techniques
 - Réaliser un compte rendu de visite

Siège social

1 Rue de Stockholm 75008 Paris - SAS à capital variable - Capital social de 2000 euros
astu.prevent@gmail.com Tel: 06.50.37.84.61 N° DA - 11756257475
SIRET - 89980360500018 - CODE NAF 4932Z

Programme de formation

- Communiquer en réunion et auprès des services
- Définir les axes prioritaires de fonctionnement de la FSSCT

Ou

- Retour sur le travail intersession (si pas de visite sur site prévu)
 - Appliquer l'analyse des risques dans un cas concret
 - Réaliser un compte rendu de visite
 - Communiquer en réunion et auprès des services
 - Définir les axes prioritaires de fonctionnement de la FSSCT
- Droit d'accès [article 94]
- Demande d'audition ou d'observation [article 66]
- Appel à expert certifié en FS [article 67]
- Avis de danger grave et imminent, atteinte à la santé publique et à l'environnement et l'exercice du droit d'alerte et de retrait
 - Registre spécial de signalement d'un danger grave et imminent [article 62]
 - Constatations par un membre de la FS [article 68]
 - Mise en application : reconnaître une situation de danger grave et imminent
- Analyse des risques et droit d'initiative [article 61]
 - Promotion, lutte contre les discriminations
 - Prévention du harcèlement et des comportements sexistes : réagir face à une situation de harcèlement

SEME JOUR

Matinée

Debriefing sur les notions abordées la veille

Moyen d'action des FSSCT en matière de SSCT et gestion des situations particulières suite

- Réunion de la FS en cas d'accident grave et droit d'enquête [article 65]
 - Enquête en matière d'AT/MP
 - Enquêtes d'accident : l'objet et le déroulement de l'enquête, plan d'actions correctives et préventives, étude de la méthode de l'enquête suite à un accident ou maladie professionnelle : l'arbre des causes
 - Cas pratiques en sous-groupe : une enquête a été menée, construire l'arbre des causes
- Mots croisés des documents réglementaires
- Être acteur du programme annuel de prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact) [article 72]
- Travaux réalisés par des entreprises extérieures

Après midi

Collaborer avec les autres acteurs de la SSCT

- Jeux de cartes : identifier les acteurs, leurs rôles, leurs moyens

La réunion CST (jeu de rôle)

- Simulation d'une réunion du CST
- Retour d'expérience

Questionnaire de validation des acquis ou quiz de synthèse

Clôture session

- Evaluation de la satisfaction des apprenants

Siège social

1 Rue de Stockholm 75008 Paris - SAS à capital variable - Capital social de 2000 euros
astu.prevent@gmail.com Tel: 06.50.37.84.61 N° DA - 11756257475
SIRET - 89980360500018 - CODE NAF 4932Z

Programme de formation

PRE-REQUIS

- Comprendre la langue française

PROFILS DES PARTICIPANTS

- Membres élus du CST (titulaires et suppléants),
- Membres de la Formation spécialisé en Santé Sécurité et Condition de Travail
- Président du CST
- Secrétaire du CST

MODALITE DE REALISATION

- Durée de la formation : 5 jours (35h)
- Rythme : 7h par jour
- Lieu de la formation : en présentiel ou en classe à distance

EFFECTIF MINIMUM/MAXIMUM

- 1 stagiaires minimum _ 10 stagiaires maximum

DELAIS D'ACCES

- Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation :.....

ACCESSIBILITE

-

MODALITES PRATIQUES D'EVALUATION DES STAGES ET DES ACQUIS

- Quiz-mise-en situation-étude de cas tout au long de la formation
- Attestation de fin de formation

TARIF

- Sur devis → nous contacter

Siège social

1 Rue de Stockholm 75008 Paris - SAS à capital variable – Capital social de 2000 euros
astu.prevent@gmail.com Tel: 06.50.37.84.61 N° DA – 11756257475
SIRET - 89980360500018 - CODE NAF 4932Z

Programme de formation

Fiche de renseignements administratifs INTER ENTREPRISE

Etablissement

Raison social.....
Adresse.....
Téléphone..... Effectif¹.....
N°SIRET.....

Responsable de l'inscription

Mme M. Téléphone..... Mobile.....
Nom..... Prénom.....
Fonction..... E-mail.....

Participants à la formation

BULLETIN D'INSCRIPTION		
Nom	Prénom	Fonction

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à contact@astuprevent.com entièrement rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session.

L'inscription est ferme qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER ENTREPRISE complétée.

¹ Information obligatoire car détermine le type de support à remettre aux participants

Siège social

1 Rue de Stockholm 75008 Paris - SAS à capital variable - Capital social de 2000 euros
astu.prevent@gmail.com Tel: 06.50.37.84.61 N° DA - 11756257475
SIRET - 89980360500018 - CODE NAF 4932Z



**1 RUE DE STOCKHOLM
75008 PARIS**

Tél. : 06 50 37 84 61
E-mail : astu.prevent@gmail.com

SIRET : 89980360500018

